



SNES Wallis-et-Futuna
BP 605 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Pacifique Sud

Mél. : snesdewallisetfutuna@gmail.com
Site : <http://www.snes-fsu.wf>



Compte-rendu du CSA n°1 du 21 mars 2023

Sont présents :

Membres du CTS, représentants du vice-rectorat

M^{me} Régine Vigier, Vice-rectrice

M. Jean Borel, directeur des enseignements du second degré

M^{me} Denise Likafia, cheffe des ressources humaines

Membres du CTS, représentants des personnels

M. Pascal Schroetter (FSU), titulaire

M^{me} Harmony Tuia (UTFO), titulaire

M. Sosefo Tuihoa (UTFO), titulaire

M. Kimi Polelei (UTFO), titulaire

Experts désignés par l'administration

M^{me} Siakuvasa Talaha, cheffe du service des examens et concours

M. Litova Suve, chef du service des constructions scolaires

Début de la réunion à 9h

En déclaration liminaire, le représentant de la FSU fait part de sa perplexité car Madame la vice-rectrice s'apprête à installer le Comité Social d'Administration (CSA) de Wallis-et-Futuna issu des élections professionnelles de décembre 2022, alors qu'aucun nouveau règlement intérieur n'a été élaboré localement pour cette nouvelle instance. Le représentant de la FSU indique la procédure en vigueur en la matière : une nouvelle instance nécessite l'élaboration en amont d'un nouveau règlement intérieur, le règlement de l'ancien Comité Technique Spécial (CTS) étant caduque. En métropole, lors de concertations entre administrations et syndicats, un règlement intérieur type pour CSA a été élaboré. A partir de ce règlement, dans les diverses académies, des commissions se réunissent pour élaborer un règlement adapté aux spécificités de chaque CSA. Le représentant de la FSU trouve plus que regrettable que cela soit un représentant syndical dont le travail premier est l'enseignement qui soit obligé d'informer une administration rectorale (pourtant bien dotée en services et personnels) sur les procédures administratives idoines. Le représentant de la FSU signale que ce travail d'élaboration concertée de règlement intérieur avait été fait en 2019 suite aux dernières élections, et regrette fortement ce manquement en 2023 qui laisse percevoir tout le manque de considération que l'administration rectorale éprouve à l'encontre de ces instances de dialogue. Il signale aussi qu'en cette période où l'autoévaluation est une pratique en vogue, il serait peut être aussi intéressant d'évaluer le Vice-rectorat de Wallis-et-Futuna pour améliorer l'efficacité de ce service public.

La Vice-rectrice se défend de tout irrespect à l'encontre des instances de dialogue mais parle d'un regrettable et fautif oubli. Elle propose aux élus syndicaux de travailler durant la matinée sur un règlement intérieur et de débiter les débats du CSA l'après midi. Le représentant de la FSU et les élus FO donnent leur accord et avec la cheffe des ressources humaines rédigent le règlement intérieur du CSA de proximité des Iles Wallis et Futuna.

I) Adoption du règlement intérieur du CSA et installation de la Formation Spécialisée (FS)

- Le règlement intérieur élaboré le matin est adopté à l'unanimité.
 - La Formation Spécialisée qui remplace les anciens CHSCT est installée au-delà d'un seuil de 200 agents, ce qui est le cas à Wallis-et-Futuna. En l'absence d'une élue FO, en déplacement en métropole, il a été décidé d'une réunion le 30 mars pour installer cette FS et en nommer le secrétaire.
- Le représentant de la FSU signale l'importance de cette FS qui, par rapport à l'ancien CHSCT, a des missions élargies : visite des services à intervalles réguliers avec rédaction de rapports et de préconisations ; mise en place d'enquêtes après un accident du travail...

II) Bilan et perspectives travaux et sécurité

Le chef du service des constructions scolaires présente un rapide bilan des travaux effectués en 2022 et des perspectives pour 2023.

Les problématiques les plus importantes pour l'année courante sont :

- Le déménagement de la SEP de Lano (hors section couture qui reste à Lano) vers le lycée. Cela concernera 8 élèves et permettra une optimisation et une centralisation des machines utiles à l'enseignement professionnel. Le nouveau DDFPT est chargé de l'élaboration d'un bilan des machines et de propositions d'achats. Les élus syndicaux signalent qu'il s'agit là d'une vieille problématique qui avait d'ailleurs été à l'origine de grèves en 2019 et 2020. Le déménagement de la SEP vers le lycée devrait se faire durant les prochaines vacances d'avril, non sans problèmes car plusieurs familles s'opposent à ce projet.
- Les travaux pour la création de vestiaires et d'un bloc sanitaire pour les élèves du collège de Fiua. Un appel d'offres pour ces travaux a été passé et une entreprise futunienne du royaume d'Alo a été retenue. Néanmoins, le collège de Fiua étant dans le royaume de Sigave, des oppositions coutumières et familiales font pression sur la Vice-rectrice pour annuler cette attribution de marché. La Vice-rectrice signale que l'appel d'offre a été fait en toute légalité et qu'elle se refuse de revenir sur l'attribution du marché quitte à aller à l'épreuve de force en cas de blocage de l'établissement.
- Des travaux de réfection des plateaux sportifs des collèges de Mala'e et de Te'esi.
- La sécurisation et la remise en état de l'internat du lycée.

III) Bilan et perspectives pédagogiques

a) Examens

Madame la cheffe du service des examens communique les taux de réussite aux examens 2022.

Le chiffre remarquable au baccalauréat général (100% de réussite) est terni par une réussite médiocre au baccalauréat professionnel (67% comme en 2015) qui implique 20 redoublements dans ces filières professionnelles.

Le taux de réussite au DNB reste excellent (91% soit + 2% par rapport à 2021).

Madame la cheffe du service des examens signale que 3 professeurs de Futuna seront sollicités en fin d'année pour corriger sur Wallis les copies du DNB. Le directeur des enseignements du second degré indique aussi qu'il dialoguera à nouveau avec le corps d'inspection pour que les sujets dans certaines matières soient à nouveau élaborés localement pour éviter des sujets trop centrés sur la Nouvelle Calédonie.

b) Projet Educatif Académique

Pour rappel, la FSU avait exprimé son vif mécontentement à l'égard du Projet Educatif Du Territoire (PEDT) publié en août 2022 sous l'égide de l'ancien VR. En effet, ce PEDT avait été élaboré sans concertation avec les professeurs et les parents d'élèves. La Vice-rectrice avait reconnu la justesse des arguments de la FSU et avait indiqué qu'il s'agissait d'un projet territorial et non éducatif. Il s'agit donc dans les mois prochains (avril, mai) d'élaborer un Projet Educatif Académique qui sera élaboré de façon participative en sollicitant professeurs, parents d'élèves et toutes les forces vives éducatives du territoire. Ce travail sera mené par des groupes de travail autour de 3 axes principaux. Le projet élaboré sera triennal et devra être aisément lisible avec des indicateurs simples.

IV) Gestion des personnels

a) Rendez-vous de carrière

Des missions d'IPR sont programmées pour inspecter les 10 enseignants éligibles à la campagne PPCR. Les visites des IPR de physique et de maths sont programmées du 9 au 12 mai ; fin mai pour l'IPR d'anglais et en juin pour les IPR d'arts plastiques et de lettres modernes.

Le représentant de la FSU rappelle les textes qui encadrent ces rendez-vous de carrière : le calendrier du rendez-vous de carrière doit être notifié à l'enseignant au plus tard 1 mois avant la date de celui-ci (arrêté du 5 mai 2017).

b) Mouvement des personnels

M. Borel, directeur des enseignements du second degré, signale que 25 professeurs seront en fin de contrat à la fin de l'année.

En cours d'année plusieurs postes administratifs seront à pourvoir :

- Chefs d'établissements : Proviseur et proviseur adjoint au lycée, principaux au collège de Mala'e, de Lano, de Sisia et de Fiua.
- Inspecteurs du 1^{er} et du second degré.
- Gestionnaire au collège de Te'esi.
- Chef et agents de la DSI.
- Agent comptable.

La vice-rectrice annonce que ces postes seront pourvus et pour les chefs d'établissements notamment, elle ne s'interdit pas d'avoir recours à des personnes qu'elle connaît.

V) Questions diverses

Questions FSU/SNES. (Pas de questions posées par FO...comme d'habitude)

1) Mise en paiement des HSE et des indemnités

Comment peut-on expliquer l'oubli de mise en paiement de certaines HSE et d'indemnités de missions effectuées par des enseignants en 2022 ?

La FSU demande la présence pour le traitement de cette question de la responsable du service paye. Pour ces oublis, M. Borel reconnaît des dysfonctionnements : ainsi, un enseignant n'a pas été payé pour sa mission de tutorat effectuée en avril 2022 car il manquait une signature sur son rapport de tutorat. Le paiement sera régularisé plus d'un an après la fin de la mission ! Pour les HSE non payées, M. Borel donne comme explication la perte de mails... La Vice-rectrice reconnaît que le système de transmission

des données doit être amélioré et uniformisé entre les établissements. La vérification en cascade des heures supplémentaires notamment est contreproductive et peut générer des lenteurs voire des pertes d'informations.

2) Fiche de paye

Pourquoi la hausse du point d'indice en juillet 2022 n'a-t-elle pas été répercutée sur tous les éléments de rémunération indiqués dans les textes ?

La FSU explique que la revalorisation du point d'indice de 3,5% en juillet 2022 impacte le traitement mais aussi l'ISOE, les HSE et les HSA comme l'indique l'article 2 du décret n°50-1253 du 6 octobre 1950.

La régularisation des traitements a été effectuée rapidement, celle de l'ISOE en février 2023 et celle des heures supplémentaires a été oubliée. La Vice-rectrice admet que la FSU a raison sur ce point et la responsable du service paye s'engage à une régularisation dans les meilleurs délais.

La FSU rappelle aussi que la prime d'équipement informatique est annuelle et qu'elle doit être versée en début d'année aux professeurs (titulaires et contractuels, exerçant à temps plein ou partiel) en activité à ce moment là. La FSU ne comprend pas pourquoi à Wallis-et-Futuna le paiement de cette prime est aussi tardif. Sur ce point aussi, la Vice-rectrice demande au service paye d'être plus efficace.

3) Formation des contractuels

Pourquoi, malgré les annonces faites lors du dernier CTS, aucun projet d'accompagnement n'est pour l'heure proposé aux contractuels ?

La vice-rectrice reconnaît que la mise en place des formations pour les contractuels a été programmée trop tardivement et demandera au cofpic (actuellement en arrêt maladie) de décaler ces formations pour qu'elles débutent au plus vite.

4) Parcoursup

Pourquoi, à la différence de l'année précédente, les notes du troisième trimestre doivent-elles être spécifiées dans la procédure Parcoursup ? Pourquoi cette tâche incombe-t-elle aux élèves ?

En l'absence de la cheffe du service d'information et d'orientation, aucune réponse n'a pu être apportée à cette question !

5) Autorisations d'absences

Pourquoi la note émise le 7 mars 2023 n'a-t-elle pas fait l'objet d'une consultation préalable des organisations syndicales ?

La FSU reconnaît que cette note est claire, présente une typologie précise et un tableau joint qui mentionne les textes de référence. Le progrès est indéniable par rapport aux notes précédentes qui étaient à la fois confuses et imprécises. La Vice-rectrice est ravie de cette remarque et indique qu'elle s'est personnellement investie dans la rédaction de cette note. Elle ajoute que le but de cette note est notamment d'éviter les dérives de certains enseignants qui, en mentant à leur hiérarchie au sujet de leurs sorties du territoire en dehors des vacances scolaires, maculent l'ensemble de la communauté éducative.

La FSU regrette l'absence de consultation des syndicats pour l'élaboration de cette note. Cette remarque avait déjà été faite lors du CTS du 5 juillet 2018 lors de l'émission de la note précédente. La FSU regrette, qu'à la différence de la métropole où ces notes sont élaborées suite à des conventions collectives, à Wallis-et-Futuna la rédaction se fait unilatéralement. Une consultation des syndicats aurait assurément évité des aberrations concernant les absences dites facultatives.

Ainsi, pour le décès d'un proche, il est accordé un délai de route de 48h. Il est évident que l'éloignement du territoire et la durée des vols vers la métropole rendent la durée de ce délai de route irréfléchi voire grotesque. La FSU signale que ce débat a déjà eu lieu avec l'ancien Vice-recteur qui lors du CTS du 21

avril 2020 avait indiqué qu'il donnera un avis favorable pour accorder une semaine en cas de décès d'un proche. La Vice-rectrice reconnaît la justesse des remarques de la FSU mais signale que la note étant publiée sur le site rectoral, seuls les textes nationaux doivent être pris en compte et indiqués. Elle s'engage néanmoins à retirer la note du site (c'est fait au moment de la rédaction de ce compte rendu) et à retravailler avec les syndicats sur des mesures locales dites de bienveillance en cas de demandes d'absences.

La FSU signale aussi que l'obligation de se marier pendant les congés scolaires pour les enseignants est non conforme aux textes actuels et liberticide.

6) Rendez vous de carrière 2023

Ces rendez vous de carrière ont-ils été planifiés selon les textes en vigueur ?

Question traitée en cours de CSA.

Fin de la réunion à 18h